

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	3
Absents	10
Total des votes	28

7. Finances locales
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept avril deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOSNIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER

Procurations : Mme CABOT B à M. BURET, M. LEROUX à M. DARMOIS, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY

**33-2022 Adoption du compte de gestion 2021 – Budget Principal –
Ville de Pont-Audemer**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Les chiffres du compte administratif 2021 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 017 607,80	15 219 147,50	28 236 755,30
Titres de recettes émis (b)	6 039 079,92	13 539 290,78	19 578 370,70
Réductions de titres (c)	53 701,51	334 291,92	387 993,43
Recettes nettes (d = b - c)	5 985 378,41	13 204 998,86	19 190 377,27
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 017 607,80	15 219 147,50	28 236 755,30
Mandats émis (f)	5 236 046,05	11 528 751,96	16 764 798,01
Annulations de mandats (g)		726 177,58	726 177,58
Dépenses nettes (h = f - g)	5 236 046,05	10 802 574,38	16 038 620,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	749 332,36	2 402 424,48	3 151 756,84
(h - d) Déficit			

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2021,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220413-33-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

- **D'ARRETER** le compte de gestion 2021 du comptable public du budget principal de la ville de Pont-Audemer, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **D'AUTORISER** le Maire et son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 avril 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

